



Communiqué de presse – 10 décembre 2021

Le SDE 35, Enedis et EDF signent pour 25 ans un contrat de concession ambitieux pour les brétillien.nes

Le SDE 35, Enedis et EDF ont signé ce vendredi 10 décembre 2021, dans un moment clé de la transition énergétique, le contrat de concession de distribution publique d'électricité en soutien des ambitions du territoire pendant les 25 prochaines années.

L'enjeu majeur est de formaliser les engagements d'Enedis pour le développement, la gestion et la sécurisation du réseau de distribution d'électricité en Ille-et-Vilaine.

Ce contrat inclut également la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente assurée par EDF.

Ce renouvellement de contrat réaffirme la volonté de ces 3 acteurs de contribuer au développement des territoires ruraux et urbains d'Ille-et-Vilaine, y compris la métropole de Rennes, et assurer une qualité de service au profit de l'ensemble des brétillien.nes.

Les signataires :

- **Olivier Dehaese**, Président du SDE35,
- **Jean-Philippe Lamarcade**, Directeur Régional d'Enedis en Bretagne
- **Isabelle Combastel**, Directrice du développement territorial EDF en Ille-et-Vilaine

En présence :

- **de Marianne Laigneau, Présidente du Directoire d'Enedis,**
- des équipes qui ont œuvré depuis deux ans pour aboutir à ce contrat : David Clause, Directeur Général du SDE35, Elodie Faussurier, DGA du SDE35 et responsable du pôle concessions, Claire Peron Directrice territoriale d'Enedis en Ille-et-Vilaine et Stéphane Chassagnon son adjoint, Laure Poirey, responsable concession grand ouest pour Enedis et Marc Alibert, responsable concession Ouest pour EDF.

- de Cécile Fontaine, cheffe du service juridique de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) dont le SDE35 est un membre actif, et garante du modèle de contrat au niveau national.
- d'élus du SDE35, réunis dans le respect des règles sanitaires pour un séminaire de travail sur le projet stratégique du SDE35 organisé dans le prolongement de cette signature.

Un contrat qui s'inscrit dans la durée

Le contrat actuel, d'une durée de 30 ans, devait s'achever fin juin 2022. Sa clôture a été anticipée afin que le nouveau contrat prenne effet dès le 1^{er} janvier 2022. Les négociations qui ont démarré en mars 2019 ont duré près de deux ans et permettent d'aboutir à un contrat ambitieux pour les brétilien.nes.

Le contrat signé ce jour s'appuie sur le modèle national négocié en 2017 entre Enedis, EDF, la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et France Urbaine. Ce contrat intègre un certain nombre de spécificités reflétant les attentes politiques des élus du SDE35 et des communes d'Ille-et-Vilaine : niveaux ambitieux d'investissement sur le réseau pour garantir la qualité de la fourniture de l'électricité en secteur rural comme urbain et actions d'accompagnement de la transition énergétique du territoire.

Ce contrat de concession structure et précise, pour les 25 prochaines années, les dispositions techniques, administratives et organisationnelles portant sur la distribution de l'électricité et la fourniture d'électricité aux usagers ayant choisi les tarifs réglementés de vente (Tarif Bleu).

Des engagements pour accompagner la transition énergétique du territoire

Une politique ambitieuse d'investissements sur le réseau

La première étape a été de réaliser conjointement un diagnostic technique détaillé du fonctionnement actuel du réseau de distribution commune par commune : Typologie des 26 000 km de réseaux, évolution des temps de coupure, sensibilité aux aléas climatiques ...

Validé fin 2019, ce diagnostic a permis de travailler à la définition d'objectifs de qualité et à la planification des investissements d'Enedis sur réseau. Cela se traduit dans le contrat :

1. Par un Schéma Directeur des Investissements (SDI) de 25 ans précisant les leviers majeurs d'aménagement des réseaux et les objectifs de linéaire de réseaux à renouveler, construire ou moderniser.
2. D'un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) de 4 ans, qui localise les zones prioritaires de travaux et les quantités de réseaux concernés ; **le premier PPI représente un engagement de travaux de 20 millions d'euros sur 4 ans pour Enedis.**
3. Des conventions spécifiques :
Le contrat intègre deux conventions locales spécifiques régissant le co-financement par Enedis des opérations d'enfouissement des réseaux menées par le SDE35 dans les centre-bourgs :

- Une convention prévoyant un financement d'Enedis de 800 k€ par an sur 4 ans pour accompagner ces opérations d'embellissement et de sécurisation
- Une convention, inédite, visant à éradiquer plus spécifiquement les réseaux les plus anciens, qui prévoit un financement complémentaire d'Enedis de 200 k€ par an sur 2 ans.

Un accompagnement concret dans la transition écologique des territoires

Autre sujet important d'attente de la part des élus : la contribution d'Enedis à la transition énergétique du département. Sur ce sujet un important travail de fond a été réalisé par les équipes du SDE35 et d'Enedis autour de **trois axes prioritaires : l'accélération du développement des Energies Renouvelables, la maîtrise de la Demande en Energie et l'accompagnement du développement de la mobilité électrique.**

Ces trois ambitions sont déclinées de façon concrète en 18 fiches actions réunies au sein d'une première convention de partenariat pour la transition énergétique, d'une durée de 4 ans, signée en parallèle au contrat. **Les engagements d'Enedis vont permettre de faciliter le raccordement des projets d'Energie Renouvelable sur le réseau, d'accompagner le développement des bornes de recharge des véhicules électriques, de sensibiliser aux économies d'énergie ...**

Des avancées pour lutter contre la précarité énergétique

La lutte contre la précarité énergétique a également été prise en compte dans le cadre d'un article du contrat qui ouvre la voie à une coopération entre EDF et le SDE35 afin d'optimiser et valoriser leurs actions sur ce volet social.

En conclusion

Ce nouveau contrat comprend des engagements exclusifs et innovants de la part d'Enedis qui vont permettre de garantir aux breillien.nes de disposer d'un réseau de distribution électrique toujours plus résilient – capable de supporter la multiplication des aléas liés au changement climatique – et facilitateur de la transition énergétique – qui nécessite une électrification de certains de nos besoins énergétiques.

Pour aller plus loin....

À propos du SDE35

Propriétaire des réseaux de distribution électrique dont il garantit le service public, le Syndicat Départemental d'Énergie 35 accompagne les 333 communes d'Ille-et-Vilaine dans l'aménagement de leurs territoires et sur la voie de la transition énergétique. Il contribue à la modernisation des réseaux électriques dans les communes rurales et à leur dissimulation pour l'ensemble des communes. Le SDE35 assure ainsi le suivi et le contrôle de la concession d'électricité, qui représente un réseau de 26 500 km de canalisation basse (BT) et moyenne tension (HTA), et plus de 16 500 postes de transformation et assure au concessionnaire Enedis, un chiffre d'affaires annuel d'environ 25 M€ (données 2020).

Le SDE35 intervient dans le domaine de l'éclairage public pour les communes lui ayant transféré leurs compétences. Très impliqué sur le champ des mobilités durables, le SDE35 mène une politique volontariste pour soutenir le développement de mobilités alternatives : déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, expérimentations hydrogène en cours, stations de recharge en biogncv. Acteur local de la transition énergétique, il s'est allié avec plusieurs acteurs du territoire pour créer la SEM (société d'économie mixte) Energ'iv dont le principal objectif est de massifier le développement des énergies renouvelables en Ille-et-Vilaine.

Contact presse : David CLAUSSE – Directeur Général - d.clausse@sde35.fr – 07 89 73 57 82

À propos d'Enedis

« Signe d'une confiance mutuelle, ce renouvellement de concession soutient l'ambition et la vision commune de modernisation du territoire et de développement de la transition énergétique pour tous les bretons » Jean-Philippe Lamarcade, Directeur régional Enedis Bretagne

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Contact presse : Adeline Bourg-Galland - 06 07 21 45 42 - adeline.bourg-galland@enedis.fr

À propos d'EDF

Dans le cadre du contrat de concession, EDF est le fournisseur d'électricité aux clients bénéficiaires des tarifs réglementés de vente (Tarif Bleu). La qualité du service rendu par EDF repose sur la complémentarité entre le numérique et l'humain avec notamment un réseau national de centres de relations clients, soit 5 000 conseillers clients tous basés en France. EDF aide ses clients à maîtriser

leurs consommations et leurs factures, avec une attention particulière pour ceux en situation de précarité énergétique. EDF fait la promotion du chèque énergie, contribue au financement du Fonds de Solidarité Logement du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, et est partenaire du PIMMS Médiation de Rennes et de l'expérimentation du PIMMS Mobile sur la communauté de communes de La Roche aux Féés.

Contact presse : Marie-Hélène MAISONNEUVE – chargée de communication EDF Commerce Ouest – marie-helene.maisonneuve@edf.fr - 06 23 20 70 13